

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Convocations adressées le 07 novembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués votants : 12

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Michel GILLOT ; Frédéric AUGIS ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Michel PADONOU ; Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ ; Bernard PLAT ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Martine BELNOUE ; Yves MASSOT.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Jacques JOSELON ; Laurent RAYMOND ; Marie-France BEAUFILS.

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Michel PADONOU pour Alain BENARD ; Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ pour Wilfried SCHWARTZ.

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

Secrétaire de séance : Bernard PLAT

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur et Madame Bazin ont sollicité le 3 décembre 2018 le Syndicat des Mobilités de Touraine, pour l'ouverture de négociations amiables pour la vente de leur bien, situé au 112 rue de la Mairie à La Riche, sur le tracé de la deuxième ligne de tramway. L'acquisition de ce bien permettra au Syndicat des Mobilités de Touraine d'assurer la maîtrise foncière du projet de deuxième de tramway.

Il s'agit d'une maison d'habitation de 190m² environ, construite sur la parcelle cadastrée section AP 749 d'une surface de 285m². Une parcelle non bâtie cadastrée AP 750 d'une superficie de 48m² complète le bien.

La maison comprend un rez-de-jardin composé d'un garage, d'une chaufferie, d'une cave et d'une réserve. Au rez-de-chaussée surélevé se trouvent une entrée, un WC, une cuisine, une salle à manger, un séjour et un salon. Le premier étage a trois chambres, une salle de bains, un WC. La maison possède des combles au deuxième étage.

Le pôle d'évaluations domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Indre et Loire a estimé ce bien, dans un avis en date du 05 mars 2019, à 330 000 €.

Une proposition financière leur a été adressée le 3 avril suivant sur la base de l'estimation citée ci-dessus, à laquelle ils ont fait une contre-proposition à hauteur de 380 000 €, justifiée par la production de deux estimations réalisées par des agences immobilières locales.

Un entretien individuel de négociation a eu lieu le 28 juin dernier, entre les Consorts Bazin, le Syndicat des Mobilités de Touraine et le service foncier de Tours Métropole à la suite duquel les consorts Bazin ont adressé une nouvelle proposition à hauteur de 365 000 €. Ils sollicitent également de pouvoir conserver la jouissance de leur bien jusqu'au démarrage des travaux.

Au regard des éléments présentés, il convient d'accepter la nouvelle proposition des Consorts Bazin, qui rentre dans une marge de négociation de 10%.

Il vous est également proposé de confier la rédaction du futur acte de vente au notaire du vendeur.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 05 mars 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

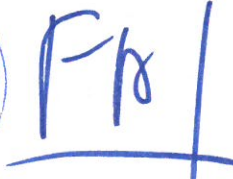
- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 112 rue de la Mairie à La Riche, situé sur les parcelles cadastrées section AP 749 et AP 750, d'une surface de 190m², moyennant le prix de 365 000 €,
- **ACCORDE** la faculté aux anciens propriétaires de conserver la jouissance de leur bien jusqu'au démarrage des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière,
- **DIT** que le versement du prix de vente interviendra pour partie lors de la signature de l'acte authentique.
- Le solde du prix de vente sera versé une fois les lieux libérés, à la date prévue dans l'acte de vente, qui en tout état de cause interviendra au plus tard avant le démarrage des travaux.
- Les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**

Le Président,




Frédéric AUGIS

